



PROGRAMME DE FORMATION

GR CIVAM PACA

PILOTAGE ÉCONOMIQUE D'UNE ASSOCIATION OUTILS ET MÉTHODES POUR UNE MEILLEURE MAÎTRISE DE SON MODÈLE ÉCONOMIQUE

Cette formation est faite pour vous si vous souhaitez...

- Concevoir des outils de pilotage adaptés à son activité
- Savoir analyser son modèle économique associatif

Contenu

- Reconnaître les outils pour connaître son modèle économique (budget prévisionnel interne et externe, subventions récurrentes vs. ponctuelles, hybridation des ressources)
- Concevoir un tableau de bord et des indicateurs de pilotage (les critères de choix des indicateurs : activité, santé économique, lisibilité pour les instances, etc)
- Organiser la gestion financière au sein d'un réseau de plusieurs associations (modalités de calcul du coût/jour, gestion de la trésorerie, gestion de l'autofinancement)

Méthodes pédagogiques / Moyens matériels et outils

- Méthodes pédagogiques : la formation s'appuie sur des situations et des difficultés rencontrées par les participants. Des temps d'analyse, de mises en situation, d'exercices permettent de découvrir les repères théoriques et de travailler sa pratique.

Modalités d'évaluation

- Auto-évaluation écrite de leurs acquis pendant la formation
- Tour de table oral permettant de partager les bilans de chacun.

INFORMATIONS PRATIQUES

- **Date** : mardi 23 juin 2026
- **Durée** : 7 heures
- **Horaires** : 8h30 à 12h - 13h à 16h30
- **Lieu** : Centre Regain, Sainte Tulle
- **Date limite d'inscription** : 17 juin 2026
- **Repas** : restaurant sur place
- **Intervenant** : Sarah Cathelineau, accompagnatrice au renforcement des modèles économiques des associations
- **Responsable de formation** : François Marcadé, Directeur du GR CIVAM PACA, 07 57 18 72 13, francois.marcade@civampaca.org
- **Public ciblé** : salarié.es des organismes de développement agricole de la région PACA
- **Pré-requis** : aucun pré-requis nécessaire.
- **Tarifs** : Prise en charge par les OPCO pour les salariés agricoles et non agricoles. Contactez-nous pour obtenir un devis d'un montant de 250 €.
- **Validation de la formation** : Délivrance d'une copie de la feuille d'emargement ou d'une attestation individuelle de formation